

Après la troisième

Année scolaire 2018 / 2019
Collège Jules Ferry, Terrasson
Le 11 février 2019



A dark blue vertical bar on the left side of the slide. A black arrow points to the right from the top of this bar. Several thin, curved lines in shades of blue and grey originate from the bottom left and sweep upwards and to the right across the slide.

Programme

- Le Calendrier de l'orientation
- Quel parcours après la troisième?


CALENDRIER DE L'ORIENTATION POST-3^e

→ Démarches que je dois accomplir → Action du collège

PREMIER TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		
Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars	Avril Mai	Juin	Juillet
	CONSEIL DE CLASSE		CONSEIL DE CLASSE		CONSEIL DE CLASSE	
↓		↓	↓	↓	↓	↓
Réfléchir à mes projets		Indiquer mes intentions d'orientation	Les propositions provisoires du conseil d'orientation	Faire les demandes d'orientation et d'affectation	Propositions d'orientation et décision du chef d'établissement	Affectation
					Commission d'appel	↓
						Inscription



LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

- 
- De janvier à février, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).

1^{ER} SEMESTRE ou 2^E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)



- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique
- 2^{de} professionnelle
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti
- 1^{re} année de CAP
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

- 
- 
- Au conseil de classe du 2^e trimestre, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
 - D'avril à mai, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
 - Au conseil de classe du 3^e trimestre, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - De juin à début juillet, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.



➤ ATTENTION

➤ Ne pas confondre :

➤ Orientation et affectation

L'orientation

- ➔ C'est le choix d'un certain type d'études :

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE


Bac général ou technologique

VOIE PROFESSIONNELLE
(sous statut scolaire ou en apprentissage)

CAP ou Bac professionnel

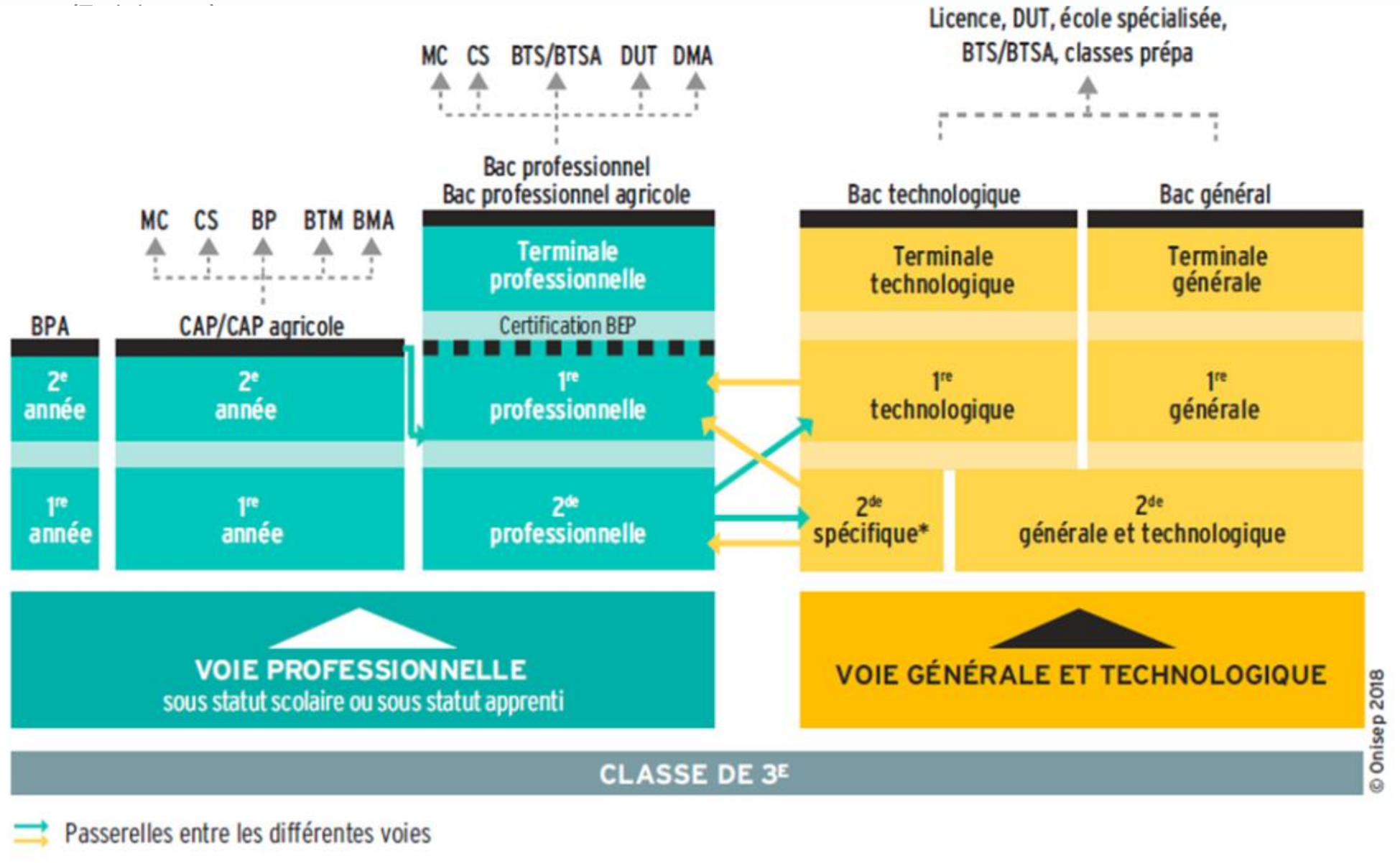
L'affectation

- C'est l'attribution d'une place dans un établissement.
- L'affectation est informatisée (via le logiciel Affectation des élèves par le net, Affelnet).
- Elle prend en compte 4 éléments :
 - La décision d'orientation
 - L'ordre des vœux de l'élève et de sa famille
 - Les résultats scolaires de l'élève
 - Le nombre de places disponibles
- **D'où l'importance de faire plusieurs vœux d'orientation.**



Différentes démarches et mises en situation (visites, stages en entreprise, salons, immersions, mini stages) vous sont proposées tout au long de l'année pour vous aider à comprendre les voies de formations et à éclairer vos choix.

2. Quel parcours après la troisième?



La voie générale et technologique : D'abord la 2nde générale ET technologique

Au lycée général et technologique, la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

- ✦ Français
- ✦ Histoire – géographie
- ✦ Langue vivante A et langue vivante B
- ✦ Sciences économiques et sociales
- ✦ Mathématiques
- ✦ Physique – chimie
- ✦ Sciences de la vie et de la Terre
- ✦ Education physique et sportive
- ✦ Enseignement moral et civique
- ✦ Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- ✦ Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- ✦ Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- ✦ Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.



► Vers le bac 2021 (Réforme en cours)

Fin des séries **en voie générale** :

Les séries L, ES et S disparaissent. Les élèves suivent désormais des enseignements communs, les enseignements de spécialité qu'ils ont choisis et, s'ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Les élèves se spécialisent dans les enseignements qui les motivent



Les baccalauréats technologiques

- STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (4 spécialités)
- STD2A : Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués
- STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (4 spécialités)
- STL : Sciences et Technologies de Laboratoire (2 spécialités)
- ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
- STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
- TDM : Techniques de la Musique et de la Danse
- STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie Restauration

La voie professionnelle (réforme en cours)

Préparer un diplôme et apprendre un métier

► Le bac professionnel :

- Des enseignements généraux en relation avec le métier et des enseignements professionnels liés à la spécialité (en atelier, en laboratoire, en salle informatique)
- Des stages en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans)



► Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

- Prépare à un métier précis pour une insertion professionnelle assez rapide
- Il existe environ 200 spécialités de CAP/CAPA
- Plus de 60 % du temps pour l'enseignement technique et professionnel
- 12 à 16 semaines de stage en entreprise

L'apprentissage

- Formation en alternance entre un CFA (ou un lycée) et une entreprise : **rechercher une entreprise d'accueil**
- Statut de salarié (contrat de travail, 2 mois d'essai, 5 semaines de congés payés par an, rémunération selon l'âge et année d'études (370-1154€)...)
- On peut signer un contrat d'apprentissage à partir de 16 ans (ou 15 ans après la troisième)
- Certains secteurs recherchent des jeunes mais d'autres recrutent très peu (coiffure...)
- Il faut donc envisager de demander une place en statut scolaire (2GT, 2 pro, 1^{ère} année de CAP)

Pour plus d'info

- onisep.fr
- Brochure Onisep « Après la troisième »
- distribuée aux élèves en mars

